



GUIDE
2BS MAPPING TOOL

PRENEZ L'OUTIL EN MAIN



SOMMAIRE

La directive RED II	03
Comment démontrer la durabilité de vos produits selon la RED II	04
Qui est 2BS ?	05
Qui est FarmLEAP ?	06
Qu'est ce que le 2BS Mapping Tool ?	07
Pourquoi utiliser 2BS Mapping Tool ?	08
Comment fonctionne l'outil ?	09
Démarches à suivre pour accéder à l'outil	10
Etapas à suivre	11
Le résultat	12
Des nouvelles fonctionnalités	16
Des fonctionnalités optionnelles au service de la productivité	17
Les engagements juridiques de FarmLEAP	18
FAQ	19

LA DIRECTIVE RED II

Afin de promouvoir les énergies produites à partir de sources renouvelables et ainsi faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays d'Europe, la Commission Européenne a fixé des critères de durabilité à travers la directive RED.

Publiée en 2009, la première directive RED prévoyait un taux de production d'énergie renouvelable de 20% d'ici 2020. Afin de renforcer sa démarche et d'adapter les critères de durabilités en fonction des avancées de la filière, la Commission Européenne a mis à jour ses conditions à travers une nouvelle directive, la RED II. Dans celle-ci, l'objectif annoncé est d'atteindre un taux de production de 32% d'énergie renouvelable d'ici l'année 2030.

L'objectif d'atteindre la neutralité climatique avec une réduction d'au moins 55% des émissions des gaz à effet de serre devra faire l'objet d'une progression de l'objectif de réduction avec l'adoption de la RED III.

Enfin, la RED cadre l'éligibilité de l'ensemble des matières premières utilisées dans la production de biocarburants, bioliquides et des combustibles issus de biomasse.



COMMENT DÉMONTRER LA DURABILITÉ DE VOS PRODUITS SELON LA RED II ?

La durabilité des produits selon la RED II dépend de deux axes :

Axe n°1 : durabilité des terres et des matières premières

- Les matières végétales entrant dans un méthaniseur doivent être issues de parcelles durables. Elles ne peuvent pas venir de terres à haut potentiel de biodiversité ou de terres déforestées, par exemple.
- Les déchets et résidus doivent respecter les principes de l'économie circulaire* et répondre à la définition des déchets établie dans la Directive.

Axe n°2 : Gaz à effet de serre

- Dans un objectif de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le produit commercialisé (biocarburant ou biogaz) doit être plus vertueux que la référence fossile.

* L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

QUI EST 2BS ?

2BS est une association. Créée en 2011, cette organisation a d'abord été conçue pour répondre aux directives de la RED (*Renewable Energies Directive*).

Afin de valoriser les pratiques agricoles vertueuses dans le milieu des biocarburants, 2BS a développé la certification 2BSvs, basée sur la directive Européenne.

Cette certification est applicable pour tous les organismes, dans la chaîne de production et de distribution des biocarburants, bioliquides et biogaz, à l'échelle mondiale, qui veulent valoriser leurs produits durables dans l'Union Européenne.

Le schéma volontaire 2BSvs est reconnu par la Commission Européenne et permet la commercialisation des produits sous l'appellation « durable ».

L'ÉQUIPE



Caroline ABA
Responsable commerciale



Karine ALLAIN
Assistante administrative et commerciale



Ilyana CASSAM-CHENAI
Cheffe de projet bioénergies



Luis DA SILVA E SERRA
Secrétaire général



Lucie Davila
Cheffe de projet



Nicolas MARTINEZ
Chef de projet



Bruna ROCHA
Responsable communication et marketing



Marine Caffiaux
Chargée de contenu



Graciela ALAVOINE
Assistante administrative et événementiel



Bruno BERKEN
Directeur Général



Gwen ROGERS
Responsable technique

QUI EST FARMLEAP ?

FarmLEAP propose des solutions d'animation, de mise en réseau et d'analyse de données pour faciliter la mise en place de démarches de progrès en agriculture.

Ces outils interopérables et personnalisables sont destinés aux partenaires des agriculteurs (coopératives, négoce, entreprises agroalimentaires, opérateurs des filières, agrofournisseurs).

L'offre FarmLEAP se compose de solutions pour optimiser l'accompagnement des agriculteurs dans des démarches de performance : technique (assolements, rotations), économique (seuils de rentabilité en prospectif et à la culture), et environnementale (durabilité 2BS, certification HVE, Conseil stratégique phyto, diagnostics carbone...).

Pour plus d'informations :

www.farmleap.com

Prendre un rendez-vous de 30 minutes.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE



Anaël Bibard
Président Cofondateur



Maxime Rigo
Directeur technique

QU'EST CE QUE LE 2BS MAPPING TOOL ?

2BS et FarmLEAP se sont associés afin de créer un outil pensé pour les clients 2BS. Il est désormais possible d'évaluer la durabilité des parcelles en gagnant en précision et en temps grâce à la plateforme 2BS Mapping Tool.

Afin de répondre au mieux à la demande de nos clients, la plateforme a été pensée sur les bases du cahier des charges suivant :

- Répondre aux exigences du schéma volontaire 2BS
- Permettre aux utilisateurs d'exporter un rapport
- Fournir un outil pour préparer les audits sur les zones de collecte
- S'appuyer et fournir des représentations cartographiques

Cet outil répond à la directive RED II (voir page 3) et est mis à disposition des organismes stockeurs français (coopératives et négoce). A travers cette plateforme, il vous est possible d'importer des données. En effet, sur votre espace vous aurez accès à :

- La création de fiches d'exploitations individuelles
- L'importation des données groupées d'exploitation sur le fichier csv
- L'importation du fichier Télépac (voir page 11)

Vous aurez aussi la possibilité d'exporter des données telles que :

- L'analyse de durabilité des surfaces
- La visualisation cartographique
- L'export de données csv, excel et pdf



POURQUOI UTILISER 2BS MAPPING TOOL ?

L'outil 2BS Mapping Tool a pour objectif majeur de vous faire gagner en temps et en précision. Pour cela, un système facilitant a été mis en place afin de réduire la charge administrative des opérateurs économiques au quotidien. Evaluer la durabilité des terres ne nécessite désormais plus que quelques minutes.



2BS Mapping Tool nous donne des informations, c'est à nous de prendre des décisions par la suite.

Il nous aide également à réduire la charge de travail et à rassurer notre entreprise et nos clients finaux, qui comprennent clairement comment la durabilité de nos produits a été calculée.

En plus de vous faire gagner en temps et en précision, cette plateforme permet la mise en valeur de toutes les parcelles durables. En effet, l'approche choisie répond à la directive RED II, en valorisant chaque pourcentage de parcelle durable. Vous pourrez donc valoriser un pourcentage de votre parcelle comme durable même si votre champ dans l'intégralité n'est pas catégorisé comme tel.



> Si, dans un champ, 100% de la parcelle est durable, 100% de la récolte sera durable.



> Si, dans un champ, seulement un pourcentage de la parcelle est durable, ce pourcentage de surface (traduit à l'ha) pourra être valorisé comme durable (rendement de la culture à prendre en compte).

Après seulement quelques clics, vous aurez accès à votre analyse sous forme cartographique. Les résultats apparaissent directement. Vous aurez accès à chaque pourcentage durable, non durable et durable sous condition visible et reconnaissable grâce à un code couleur sur la carte.

DÉMARCHES À SUIVRE POUR ACCÉDER À L'OUTIL



Être certifié 2BS



Si vous n'avez pas reçu de mail avec vos identifiants ou si vous rencontrez des difficultés à vous connecter, contactez FarmLEAP à l'adresse suivante : support@farmleap.com



Rendez-vous sur la page suivante : <https://app.farmleap.com/login/2BS>

Le navigateur Firefox est recommandé pour une utilisation optimale.



Connectez-vous à l'aide des identifiants que vous avez reçus par mail



ETAPES À SUIVRE

Comme expliqué à la page 7, l'outil 2BS Mapping Tool vous permet d'analyser la durabilité de vos terres en quelques clics, simplement à l'aide de quelques informations renseignées par vos soins.

Pour cela, il vous faut :

EFFECTUER UNE ANALYSE

- 1 Créez la fiche exploitation avec les données suivantes ou importez en masse des exploitations (fichier csv). Pour cela, les données suivantes sont demandées :
 - Nom de l'exploitation
 - Adresse
 - Numéro de package*
 - Siret*
 - Code interne*

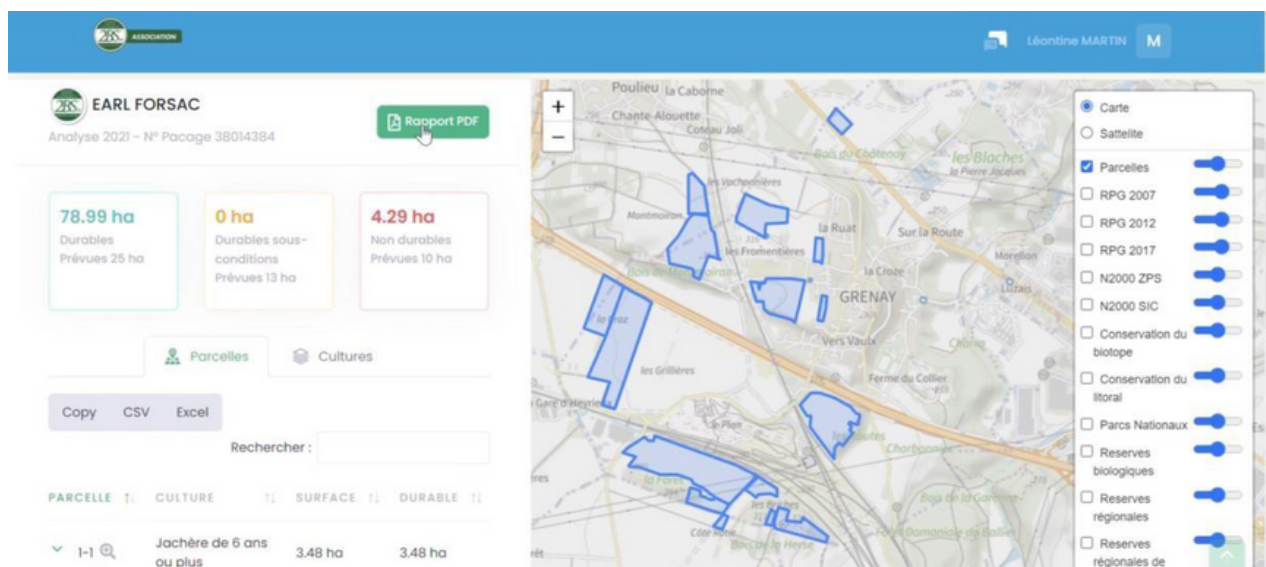
* : non obligatoire

- 2 Créez une nouvelle analyse en important :
 - L'année de la campagne
 - Le fichier Télépac

- 3 Visualisez les résultats de l'analyse

- 4 Vous pouvez exporter les résultats aux formats : PDF, CSV, EXCEL, COPIE

LE RÉSULTAT



A la suite de votre analyse, vous obtiendrez vos résultats sous forme cartographique simple.

Les pourcentages de durabilités et les détails s'affichent à gauche de votre écran et sont exportable au format PDF. Cette analyse permet de distinguer les trois types de parcelles suivantes :



DURABLE

Vous pouvez commercialiser votre matière sous l'appellation "Durable".



NON DURABLE

Vous pouvez commercialiser votre matière mais pas sous l'appellation "Durable".



DURABLE SOUS CONDITION

Vous pouvez commercialiser votre matière sous l'appellation "Durable" selon les conditions.

Cérélys PAUL ROUSTAND R

Outils Administration

Accueil • 2BS Mapping tool • BIBARD ANAËL • Analyse 2024

BIBARD ANAËL
Analyse 2024 - N° Pacage 79158647

PDF Analyse durabilité

108.68 ha / 85.78 % Durables
Prévus 0 ha

0.79 ha / 0.63 % Durables sous conditions
Prévus 0 ha

17.23 ha / 13.6 % Non durables
Prévus 0 ha

Parcelles Cultures

Export Excel

Rechercher :

PARCELLE	CULTURE	SURFACE	DURABLE	DURABLE SOUS CONDITIONS	NON DURABLES
24-2	sarrasin	115 ha	0.43 ha / 37%	0.72 ha / 63% Ruisseau le Magot	0.00 ha / 0%
Modifications : Aucune					
action:					
2-1	Prairie permanente - herbe	6.59 ha	-0.01 ha / 0%	0.05 ha / 1% Ruisseau le Magot	6.55 ha / 99%

Blé tendre
Gel (surface gelée sans production)
Vignes

Lorsque vous cliquez sur la flèche à côté du nom de la parcelle, vous pouvez voir les modifications que vous avez effectuées sur les surfaces. En cliquant sur l'icône **Action**, vous pourrez éditer la parcelle.

Vous pourrez sur cette interface modifier les surfaces analysées.

Attention : ces modifications ne sont pas vérifiées par l'outil 2BS Mapping Tool. En cas d'audit par votre organisme de certification, ces modifications devront être justifiées. Vous avez une zone de texte prévue pour noter votre justification. La surface modifiée ici doit être égale à la surface de la parcelle importée dans l'outil.

DURABLE SOUS CONDITION : QU'EST CE QUE C'EST ?

Les zones durables sous condition désignent les parcelles protégées par une réglementation spécifique.

Si vous souhaitez cultiver de la matière durable sur ces espaces, renseignez-vous au préalable sur les interdictions et obligations à respecter sur ces parcelles.

Chaque pays et région sont régis par leur propre réglementation concernant les pratiques agricoles dans ces zones. Vous devrez vous assurer de ne pas perturber les habitats naturels ou les espaces protégés présents dans la parcelle, éviter les pratiques agricoles qui pourraient causer des dommages à la biodiversité locale, respecter les règles de conservation, surveiller régulièrement les effets de vos activités agricoles sur l'environnement local et adapter vos pratiques nécessaires pour minimiser l'impact négatif sur la biodiversité.

Zone Natura 2000

SIC : Sites d'importance communautaire

ZPS : Zone de protection spéciale

Arrêtés de protection biotope

Espaces protégés

Terrains du Conservatoire du Littoral

Parcs nationaux

Réserves biologiques

Réserves naturelles nationales, régionales de Corse

Réserves nationales de chasse et faunes sauvages

Pour en savoir plus, consultez les autorités locales. En France, vous pouvez consulter le site Natura 2000 ou les bases de données officielles du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Vous devrez démontrer la mise en œuvre et le respect des réglementations spécifiques lors d'un audit. Les zones durables sous condition sont celles ci-dessus.

Si vous démontrez la mise en œuvre et le respect des réglementations spécifiques sur une zone durable sous condition lors de l'audit, vous pourrez ensuite commercialiser votre matière sous l'appellation **durable**.

LES CALQUES

L'outil 2BS Mapping Tool permet une visualisation cartographique simple grâce à la mise en place d'un code couleur. La sélection des calques vous permet de mettre en surbrillance un certain type de parcelles selon des critères prédéfinis. Les calques suivants, issus du portail de l'IGN, peuvent être sélectionnés dans le menu droit, et vous pouvez ajuster leurs contrastes.

- | | |
|--|--|
|  RPG 2007 |  Conservation du littoral |
|  RPG 2012 |  Parcs Nationaux |
|  RPG 2017 |  Réserves biologiques |
|  N2000 ZPS |  Réserves régionales |
|  N2000 SIC |  Réserves régionales de Corse |
|  Conservatoire du biotope |  Réserves de chasse |

DE NOUVELLES FONCTIONNALITES

Pensé pour vous, l'outil 2BS Mapping Tool est mis à jour grâce à vos retours et à vos suggestions. Les dernières fonctionnalités apportées ont été basées sur les retours clients :



Une échelle et un outil de mesure des distances et des surfaces sur la carte

En cas de besoin de modification, l'agriculteur peut certifier qu'une parcelle est durable en apportant une preuve. Vous pourrez ainsi vérifier la surface et contrôler cette surface à l'écran, l'archiver et la sauvegarder.



La possibilité de créer en masse des sous-groupes d'exploitation

L'utilisateur peut désormais créer des sous-groupes pour chacun de ses différents exploitants. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de classer ses groupes de manière distincte et bien organisée. Grâce à cette option, vous pouvez importer en masse et affecter par sous-groupe vos exploitants.



La précision de la conditionnalité (durable sous condition)

Le 2BS Mapping Tool vous permet de valoriser l'intégralité de vos parcelles. La précision des zones de durabilité sous condition vous donne la possibilité de connaître exactement les emplacements dans lesquels vous devrez mettre en application une réglementation particulière afin de commercialiser vos matières sous l'appellation durable sur ces champs.



La possibilité pour l'utilisateur de modifier les résultats de l'analyse des parcelles

Cela permet en cas de besoin de retrouver une preuve de l'agriculteur qui aurait été archivée. (cela répond à la problématique du RPG 2007)



L'export en masse d'analyse de durabilité par culture et par année

Cette fonctionnalité a été ajoutée selon vos retours. Vous pouvez désormais exporter en masse l'ensemble des résultats par culture, campagne et apporteur. Cela vous permet de retrouver l'ensemble de vos résultats de durabilité, ainsi que l'ensemble des analyses d'une campagne que vous avez réalisé sur un seul fichier CSV



Import en masse depuis votre système d'information (gestion parcellaire ou datawarehouse/datalake)

Cela permet de gagner en productivité grâce à la création d'un API : importez via un API d'assolement à partir de l'outil de gestion parcellaire pour automatiser l'analyse de données à très grand échelle.

DES FONCTIONNALITES OPTIONNELLES AU SERVICE DE LA PRODUCTIVITÉ

Des fonctionnalités avec un coût additionnel vous sont mises à disposition afin d'améliorer votre productivité.



Délimitation des parcelles via un clic



Signature électronique



Robot d'import Télépac

Pour en savoir plus, contactez FarmLEAP.

LES ENGAGEMENTS JURIDIQUES DE FARMLEAP

■ PROTECTION DES DONNÉES

Afin d'assurer la protection et non-divulgence des données des utilisateurs de la plateforme, FarmLEAP a mis en place un Comité Ethique. Cet engagement volontaire induit une réunion annuelle d'un comité indépendant afin de veiller aux obligations de FarmLEAP.

Cette démarche vous garantit que vos données sont protégées, resteront anonymes et ne seront pas cédées à un tiers.



■ LA CHARTE DATA-AGRI

FarmLEAP a reçu la labellisation Data-Agri pour la protection des données agricoles issues des exploitations.

Fondé par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, Data-Agri est un label qui engage les entreprises dans un processus vertueux de traitement des données. Les entreprises labellisées sont tenues de respecter un ensemble de règles éthiques dans leur relation avec les agriculteurs pour la gestion des données.

FarmLEAP est passé par un processus de labellisation comportant une procédure d'audit juridique (par un tiers indépendant) qui atteste de la compatibilité entre nos contrats et la charte Data-Agri.

FAQ

- **Pourquoi faut-il transmettre un fichier TELEPAC et non un autre type de fichier ?**

Le fichier TELEPAC correspond aux déclarations de l'agriculteur et permet une analyse la plus précise possible. (les données RPG ont 2 ans de retard)

- **L'import TELEPAC est-il à faire chaque année ?**

Oui l'import de fichier au format xml est à faire tous les ans car, en général, le parcellaire et/ou l'assolement des exploitations est modifié d'une année à l'autre.

- **Est-il possible de supprimer des exploitations et des analyses ?**

Il est possible de supprimer des analyses via le bouton corbeille. En revanche, pour les exploitations, pour l'instant il n'est pas possible de les supprimer. Cependant, c'est une fonctionnalité que nous pourrons ajouter à l'avenir. Si vous souhaitez supprimer une exploitation, n'hésitez pas à contacter FarmLEAP à support@farmleap.com

- **Est-ce que les conseillers et l'administrateur du club voient toutes les exploitations créées ?**

L'administrateur voit toutes les exploitations créées et peut créer des sous-groupes. Ensuite, il peut rattacher le conseiller à un sous-groupes d'exploitations qui lui est dédié.

- **L'outil 2BS Mapping Tool est-il disponible seulement en France ?**

Pour l'instant, oui. Une version extensible à d'autres pays européens est en cours de réflexion.

- **Qui a accès aux données transmises et au 2BS Mapping Tool ?**

Les clubs sur FarmLEAP fonctionnent en silo, c'est pourquoi vous n'avez pas accès aux données d'un Organisme Stockeur auquel votre compte n'a pas les droits d'accès. 2BS a un accès global aux données agrégées dans une optique de statistiques globales. Les organismes certificateurs n'ont pour le moment pas d'accès à l'outil. Vous pouvez cependant utiliser vos accès pour leur présenter les éléments lors des audits.

- **Quel est le niveau de confidentialité des données ?**

FarmLEAP a pris des engagements éthiques très forts au sujet de la sécurité et de la non-diffusion des données. Leurs CGU sont conformes au RGPD et à la Charte Data-Agri pour la protection des données agricoles issues des exploitations. Data-Agri engage les entreprises dans un processus vertueux de traitement des données. Concrètement, cela signifie que FarmLEAP respecte un ensemble de règles éthiques pour la gestion des données. FarmLEAP est passé par un processus de labellisation comportant une procédure d'audit juridique (par un tiers indépendant) pour obtenir cette labellisation. Dès sa création, FarmLEAP a mis en place un Comité d'Ethique pour assurer la protection et la non-divulgaration des données des utilisateurs de la plateforme.

- **L'import TELEPAC est-il à faire chaque année ?**

Oui, l'import de fichier au format xml est à faire tous les ans car, en général, le parcellaire et/ou l'assolement des exploitations est modifié d'une année à l'autre.

- **Est-il possible d'exporter les données du 2BS Mapping Tool vers d'autres outils ?**

FarmLEAP a développé des points d'API entrantes et sortantes. Si vous avez des besoins, n'hésitez pas à les contacter à contact@farmleap.com



CERTIFICATION DE DURABILITÉ

CONTACTEZ-NOUS



+33 (0)1.58.12.12.40



11, Rue de Monceau - Paris - France



contact@2bsvs.com



www.2bsvs.org